

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR LA DEFENSE CONTRE LA MER
DANS LES COMMUNES DE BREHAL ET COUDEVILLE SUR MER**

ASSEMBLEE GENERALE 2024

Le président Jean-Marc Lepesant :

Il est 14h33.

Le nouveau décompte du nombre de voix étant de 1 072. Nous ouvrons donc cette AG 2024. Avant de revenir à l'ordre du jour, je vais remercier de leur présence M. Desquesnes Philippe et M. Lécureuil Daniel, maire de Coudeville-sur-Mer et de Bréhal, également vice-président GTM, Mme Coupel-Beaufils Valérie, j'aurais peut-être dû commencer par elle, d'ailleurs, conseillère départementale, vice-présidente GTM et conseillère municipale de Bréhal.

Nous excusons M. Travert, comme d'habitude, député de notre circonscription. Nous excusons, malheureusement et de dernière minute, M. Leguelinel Didier, vice-président de GTM et surtout en charge de la Gémapi et des problèmes qui nous intéressent. Il représente M. Sorres, président déjà excusé.

Nous n'avons donc personne de GTM en charge des affaires qui nous intéressent. M. Bontemps, qui est le responsable administratif des études et des problèmes Gémapi, est en vacances. Vous comprendrez notre embarras. Nous allons commencer notre assemblée par le rapport moral, comme il est noté sur votre convocation.

Nous nous sommes réunis plusieurs fois. Nous avons procédé à l'élection du bureau, du président, du président adjoint et du secrétaire. Nous avons modifié certaines lignes budgétaires. Nous avons établi et voté le budget 2024 sur les bases de votre vote 2023. Nous avons entériné les budgets, voté le budget de gestion, le compte de gestion du perceleur, le compte administratif, l'affectation des résultats 2023 dans le budget 2024 et adopté le rôle des taxes 2024 que vous allez bientôt recevoir ou peut-être que vous avez reçu, mais depuis quelques jours.

Mais c'est surtout l'avenir de notre enrochement qui nous préoccupe et qui anime nos réunions. Le 1er dossier sur lequel on discute est toujours celui de l'inscription des communes de Bréhal et de Coudeville dans la liste des communes vulnérables, qui ne devrait pas être sans conséquences, mais sans conséquences que l'on ne connaît toujours pas depuis 2 ans.

Le 2e dossier, c'est les études. La 1re étude est celle dont on vous avait déjà parlé l'année dernière, qui a été diligentée par GTM sur la submersion de notre ouvrage. Cette étude a été faite par le bureau Casagec, l'un des 3 bureaux spécialisés dans ce genre d'études.

Elle vous a été présentée cet automne.

Elle est normalement consultable sur le site de GTM avec un lien pour nos adhérents. Nous n'avons jamais eu le lien pour nos adhérents. Elle conclut quand même que notre ouvrage est anti-érosif et ne rentre pas dans le cadre de la Gémapi. Les élus GTM, l'année dernière, nous avaient quand même assuré d'un possible élargissement de la compétence surtout demandée par M. Lécureuil Daniel. Je pourrais vous citer les phrases. Ils nous avaient également parlé d'une aide absolument sûre, aide précisée par M. Leguelinel. J'ai aussi sa phrase, je l'avais gardée. De même, peut-être en ont-ils parlés pendant des réunions de bureaux de GTM, mais nous n'avons jamais eu de nouvelle.

Nous avons donc, nous-même, commandité un appel d'offres pour une AMO, assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de définir la qualité de notre enrochement et les éventuels travaux à effectuer pour

réaliser un cahier des charges des travaux à réaliser. Nous remercions GTM de nous avoir aidé pour l'établissement de ce dossier technique et surtout M. Bontemps qui a été extrêmement présent et utile.

C'est le cabinet Géolithe qui a été retenu pour ce choix étant donné qu'il était le moins-disant et surtout le mieux-disant. La proximité de son siège à Pacé près de Rennes et son travail sur des ouvrages tels que le Plat Gousset nous ont aussi confirmé dans nos choix.

M. Illand va vous présenter les conclusions de ce cabinet puis il présentera le compte administratif, le budget et le tarif des taxes. Ensuite, nous pourrons passer à vos questions.

Le vice-président Alain Illand

Je vais simplement compléter ce qui a été dit par M. Lepesant. Effectivement, nous entrons dans une phase d'investigations, qui dure un peu plus longtemps qu'on ne l'espérait mais qui est obligatoire.

La 1re étude réalisée par la société CASAGEC pour le compte de Granville-Terre et Mer ne fournissait pas toutes les clés pour savoir quel type d'ouvrage était le plus adapté à l'avenir, répondant à la fois aux problèmes de submersion et aux problèmes de désensablement. Cette étude a apporté beaucoup de réponses, mais pas toutes les réponses pour permettre de faire un choix sur le type de travaux à mettre en place.

On a donc lancé un appel d'offre pour un Assistant de Maitrise d'Ouvrage comme cela vous a été dit tout à l'heure, qui a abouti à la sélection de la société Géolithe. Elle a réalisé une 1re phase,

dite phase visuelle, consistant à étudier notre enrochement, réaliser tous les relevés nécessaires par drones, lidars, etc. pour établir les variations de sable, Elle a également compulsé tous les documents existants sur des études déjà réalisées et en particulier sur les relevés effectués sur les variations des niveaux de sable, puisque l'une de nos inquiétudes, on l'a déjà évoqué mais il faut toujours l'avoir en tête, nous n'avons pas de certitude sur l'existence de ce qu'on appelle une butée de pied. S'il n'y a pas de butée de pied et s'il y a désensablement, le pied de l'ouvrage peut être directement attaqué par la mer. Et dans ce cas-là, la stabilité de l'ouvrage est remise en question. Le cabinet Géolithe doit donc confirmer l'existence ou non de cette butée de pied et la composition du soubassement sur lequel repose l'ouvrage car ça joue aussi dans la stabilité de l'enrochement.

Une 2e phase d'étude dite mission d'investigation géotechnique va commencer vraisemblablement courant octobre, début novembre, et se dérouler sur 8 semaines environ.

Des sondages et des de carottages vont être effectués ainsi que le démontage de l'enrochement sur une petite distance pour aller jusqu'au pied, jusqu'à moins 15 m par rapport à la hauteur de l'ouvrage pour voir sur quoi repose notre ouvrage et définir ensuite, grâce à toutes ces études, le type de travaux le plus adapté.

On est à cheval sur 2 études différentes. L'étude qui était menée par le Granville-Terre-et-Mer avait pour objet essentiel le phénomène de submersion par paquets de vagues. C'est-à-dire, tous les paquets de vagues qui passaient par-dessus l'enrochement et entraînaient des phénomènes d'inondations dans les rues en arrière de l'ouvrage, déterminer les zones qui étaient éventuellement à risque, et surtout proposer des solutions pour éviter ou au moins limiter ces débordements par paquets de vagues.

La recherche de l'ASA est différente. La recherche de l'ASA, c'est : est-ce que notre ouvrage nous garantit d'être tranquille pendant 30 ans ou 50 ans ? C'est ce qui vous a été expliqué l'année

dernière à l'Assemblée générale, mais j'insiste bien, parce que ce sont 2 études différentes, avec des objets différents mais qui ont des répercussions l'une sur l'autre.

Dans les préconisations de l'étude Casagec, par exemple, il est demandé d'éventuellement avoir un muret d'environ 1 mètre, 1,20 mètre de haut, monté sur la promenade (ils appellent ça la plateforme), sur la plateforme donc pour éviter au maximum les débordements par paquet de vagues. Nous, les paquets de vagues, on sait qu'il y en aura, même avec un muret d'1,20 mètre et puis ça a un coût extrêmement important. Ce coût anti-submersion, c'est un coût qui, normalement, serait pris en charge par Granville-Terre-et-Mer, parce que là, on est sur un phénomène de submersion qui fait partie, théoriquement de la compétence, de Granville-Terre-et-Mer. Quand je dis théoriquement, c'est parce que, malgré nos demandes, nous n'avons pas vraiment une définition claire des compétences réelles prises par rapport à tout ce qui touche au littoral de Granville-Terre-et-Mer. On a du mal à trouver tous les éléments de réponse dans ce qu'on nous dit ou dans ce qu'on nous donne à lire.

Au mois d'octobre-novembre, il va y avoir une 2e phase d'investigation géotechnique. À la suite de ces investigations géotechniques, l'assistant à maîtrise d'ouvrage va nous faire des propositions sur le type d'ouvrage le plus adapté pour répondre à tous les problèmes qui sont posés sur Saint-Martin et sur Coudeville, c'est-à-dire le désensablement, les risques par rapport au pied de l'ouvrage, et, bien sûr, la nécessité ou pas d'avoir un muret anti-paquet de vagues, anti-submersion par paquet de vagues.

Normalement, fin 2024, début 2025, on devrait avoir tous les éléments pour choisir un maître d'œuvre par appel d'offres dont la tâche sera d'élaborer un programme de travaux, comme on le dit depuis deux ans et qu'on redit cette année, en commençant par la zone nord, environ sur 450 à 500 m, côté École de voile, parce que c'est là où la baisse du niveau de sable est la plus importante, et donc la zone la plus à risque, apparemment. Je dis bien apparemment car il faut attendre les résultats des études pour faire un point exact. Visuellement, tout le monde est d'accord sur ça, c'est la zone qui est la plus affectée par la diminution du sable, mais c'est aussi, actuellement, contrairement à quelques années, il y a 10 ans ou il y a 15 ans, la zone qui subit le plus de submersion par paquet de vagues.

Il faut se souvenir des dégâts qu'il y a eu sur l'École de voile et dans les maisons, en arrière, lors de Cynthia, Eleanore et Ciaran. Voilà où on en est pour ce qui concerne les études.

On peut parler des études et des travaux tout de suite, avant de passer à la suite. Il faut préciser que les études ne sont pas faites uniquement sur la partie nord mais seront menées sur la totalité de l'ouvrage, c'est-à-dire les 2,150 km d'ouvrage, de la Cale à la Baleine, jusqu'au début du camping de Coudeville-sur-Mer.

Pour l'instant, on fait des études sur la totalité de l'ouvrage, parce qu'effectivement, à terme, c'est la totalité de l'ouvrage qui devra sans doute être aménagée pour être tranquille sur les 30 ou 50 prochaines années, mais en respectant le vote de l'année dernière qui adoptait le principe d'une 1re tranche de travaux sur la partie nord, c'est-à-dire depuis la Cale à la Baleine jusqu'à l'entrée de la rue des Goulottes.

Je ne vais pas rentrer plus dans les détails techniques mais vous indiquer que des carottages seront effectués sur la plateforme, des sondages sous pression au pied de l'enrochement ainsi qu'un démontage partiel de l'ouvrage sur des parties d'environ dix mètres pour en étudier la structure et sa base et cela en plusieurs endroits du linéaire de l'ouvrage.

Ce démontage permettra d'examiner d'abord s'il repose sur un sol cohérent, adapté au poids de l'ouvrage, voir où on en est au point de vue sable, voir s'il existe une couche géotextile (ça on en

est sûr parce qu'on a vu la pose) et surtout confirmer ou pas l'existence d'une butée de pied qui est hyper importante pour répondre à la problématique du désensablement car c'est vraiment la donnée fondamentale. Pas de butée de pied, si le sable baisse, le pied est attaqué et tout suit derrière en cas de grosses tempêtes bien sûr.

La plupart des opérations seront faites dans la journée. Ils arrivent avec la pelleteuse, enlèvent une rangée de cailloux et descendant le plus bas possible de façon à ce que visuellement on puisse constater l'état. Il y aura quelques carottages sur la promenade et des essais sous pression pour vérifier la nature des sols au pied de l'ouvrage.

Aujourd'hui toutes les études qui sont faites sur le littoral doivent prendre en compte les données du GIEC, en particulier en tenant compte des prévisions de modification du niveau des océans. Toutes les sociétés avec lesquelles nous travaillons incluent automatiquement toutes les données actuelles sur les évolutions probables ou possibles qui peuvent arriver sur notre littoral. C'est obligatoire car lorsque l'on présentera notre projet de travaux aux autorités de l'Etat, il nous sera demandé si nous avons tenu compte des phénomènes de désensablement et de son évolution pour les 30 ans à venir, si nous avons tenu compte de l'évolution des courants etc... C'est une obligation avant le moindre coup de pioche pour rénover l'ouvrage.

Intervention du public : Jean-Claude Ferret

Je me présente Jean-Claude ferret, ex géologue et scientifique. J'ai eu l'occasion de travailler sur le rapport qui vous a été donné par GTM. J'ai eu la chance de l'avoir entre les mains et de travailler sur l'ensemble du rapport et pas uniquement sur la synthèse qui vous avait été montrée et fournie. Donc dans ce rapport il y a deux parties, il y a la partie modélisation concernant la submersion et à la partie constat. Au tout début la partie constat concernant la sédimentologie de la région sur 15 pages et la partie modélisation sur 70 pages. J'espère que nos amis de GTM l'ont lu complètement parce que je veux juste dire que quand on fait une modélisation, nous les scientifiques, on regarde d'abord les hypothèses qui sont mises dedans or les hypothèses qui ont été utilisées par cette société sont pires que celle du GIEC c'est à dire que l'élévation du niveau de la mer prise en compte n'est pas d'un millimètre d'eau par an mais de six millimètres d'eau par an au départ donc le muret d'un mètre 20 ça me pose question. Bon ça c'est le point qui concerne la modélisation.

Sur le constat, quand vous parlez désensablement je suis extrêmement surpris parce que dans les premiers constats, les 15 pages de constat, il est expliqué largement qu'il y a ensablement dans la région, qu'il y a ensablement sur les moulières, que la partie de la côte au niveau de Briqueville engrasse et ne régresse pas, que par contre la partie qui régresse est autour de l'épi. Alors je vais être politiquement incorrect par rapport par rapport à nos municipalités, si c'est l'épi qui provoque cette érosion, ce qui est écrit dans le rapport, pourquoi on le garde c'est une question. Je sais pourquoi mais c'est une question. Oui je sais que vous allez répondre monsieur le maire, il n'y a pas de problème mais je dis on peut se poser la question puisque les seules parties qui sont actuellement en dégraissage sont autour de l'épi. Or il est bien expliqué dans ce rapport, on voit bien dans les courbes du rapport, que cet engrassement-dégraissage est une période évolutive, c'est par cycle.

Ensuite le deuxième point c'est qu'il y a des courants qui viennent du nord vers le sud mais comme par hasard les amas de sédiments viennent du sud vers le nord pourquoi ?

Troisième question : les concessions conchyliques et ostréicoles. Il est bien marqué dans ce rapport qu'elles ont un effet sans problème sur la sédimentation du coin. Donc on parle de désensablement, moi ça me rappelle une ça m'évoque un sujet qui avait été évoqué quand on avait voulu nous proposer des épis face à la digue, vous rappelez ça fait quelques années quand même de ça. À

l'époque on avait dit pourquoi est-ce qu'on ne ferait pas faire une étude par les hollandais qui sont spécialistes dans le domaine puisqu'ils avaient des systèmes de drainage des plages qui permettent d'agrérer le sable et de le consolider. Ça avait été refusé et je repose la même question aujourd'hui pourquoi n'irait-on pas faire une étude plus complète puisque même dans l'étude qui vous a été proposé à GTM il est bien dit que l'hydrodynamisme de la baie a complètement changé depuis 1992, pourquoi est-ce qu'on ne referait pas une étude sédimentologique et de courant et de dynamisme pour vérifier si effectivement les travaux qu'on va faire ne vont pas être à refaire dans 15 ans, travaux nécessaires certainement, mais je dis essayons quand même d'éviter de remettre en permanence le travail s'il y a autre chose à faire.

Alain Illand

En ce qui concerne le désensablement, pour avoir mesuré sur chaque poteau depuis 25 ans régulièrement les variations de niveau, elles ne datent pas de la construction de la cale à la baleine, Cette baisse régulière de niveau était constatée antérieurement par l'université de Caen qui faisait des relevés annuels depuis je ne sais plus combien d'années, d'abord avec le département puis ensuite avec la région et toutes ces études (qui sont consultables) constataient une baisse régulière du niveau de sable de la plage médiane, là où vous voyez les poteaux. Je ne parle pas du haut de plage parce qu'on a la chance d'avoir un haut de plage qui a plutôt tendance à ré-engraisser en ce moment et, c'est assez particulier, on a une plage médiane qui continue à se creuser de façon très faible en moyenne mais qui baisse depuis plus de 25 ans. Je suis d'accord avec vous et je me pose encore plein de questions comme vous et on n'a pas, comme vous, toutes les réponses. La seule chose dont on est sûr, c'est pour ça qu'on insiste bien là-dessus, c'est que s'il y a réellement désensablement et si nous n'avons pas de butée de pied, nous avons un ouvrage à risque. Notre but en tant qu'ASA c'est d'avoir un enrochement qui tienne debout et qui protège, pas seulement le front de mer, mais la totalité de Saint-Martin de Bréhal et Coudeville. La seule zone qui éventuellement ne serait pas protégée demain, c'est la zone du golf. Si le golf ou plutôt la dune partait, quelques maisons à l'arrière pourraient être touchées. Il y a très peu de risques sur l'arrière quelle que soit la montée du niveau d'eau ; les murs de tangue nécessitent un léger aménagement, peut-être une modernisation, mais les murs de tangue suffisent largement à contenir l'eau à l'intérieur du havre, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Notre problème c'est vraiment ça : notre ouvrage doit rester debout avec un pied qui tienne, c'est tout. Si demain l'étude constate que notre pied d'ouvrage est satisfaisant pour les années à venir on attendra la suite. On ne va pas se précipiter dans les travaux s'il n'y a pas urgence, ça va de soi. Vous souhaitez et je suis d'accord avec vous une étude sur la sédimentologie de la zone dont la surface est très importante mais est-ce que c'est à l'ASA de la faire ?

Jean-Claude Ferret

Ce n'est peut-être pas à l'ASA de la faire mais c'est une nécessité de faire quelque chose.

Alain Illand

Je suis d'accord mais si vous avez assisté à la dernière tempête, elle a été très révélatrice sur les conséquences de la baisse du sable ; le sable est parti et la mer avait creusé jusqu'à 60 cm dans la couche de tangue, c'est à dire qu'il n'y avait plus du tout de sable. Devant la Vigie, la mer débloquait, ou plutôt découpaient tranquillement des morceaux de tangue qu'elle embarquait au large. Le jour où elle découpe la couche de tangue au pied de l'ouvrage, le pied de l'ouvrage ne tient plus et notre priorité, c'est celle-là ; il faut que l'ouvrage tienne debout. Alors, après quel type d'ouvrage il faudra nécessitera peut-être des analyses complémentaires mais, pour l'instant, on essaie déjà de déterminer comment notre ouvrage est capable de résister ou pas.

Intervention du public : Patrice Boscher

Une remarque, une réflexion, je confirme complètement le désensablement et je ne dis pas que M. Ferret a tort sur le plan général mais les études des universités et c'est celui d'ailleurs, on a notre représentant du département qui est là, mais les stations, elles existent depuis des années. En gros le désensablement il est quand même acté par les scientifiques alors après c'est toujours une querelle de scientifiques, c'est très difficile, c'est très juste de dire que la butée c'est essentiel même s'il y a un problème ou pas de désensablement. Moi ce qui me pose question et c'est dommage que les gens de Granville-Terre-et-Mer ne soient pas là, c'est toujours la même question, on a nos élus et peut-être qu'ils vont nous apporter un éclaircissement, c'est à dire que quand tu as parlé tout à l'heure du muret d'1,20 mètres, le problème de fond c'est la compétence. On a eu l'étude et aujourd'hui Granville-Terre-et-Mer n'a pas pris la compétence défense contre la mer, par contre à la défense, à la défense inondation, on est bien d'accord. La seule différence c'est que le coût du financement comment est interprété le muret, est-ce que le muret, et c'est là où nos élus peuvent nous apporter parce que nous on a pensé au niveau juridique on planche sur la question est-ce qu'aujourd'hui les élus qui sont là considèrent que le muret qui devrait être fait, rentre dans la partie inondation et dans ce cas c'est GTM qui finance ou le muret dépend de la partie submersion qui dépend du financement de la mer.

Alain Illand

Objectivement je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté de la part de GTM là-dessus. Quand on a abordé avec eux les résultats de l'étude Casagec, l'éventualité de ce muret, on a été très précis au niveau du bureau, est anti-submersion, anti-inondation et cela fait partie des compétences Gemapi de Granville-Terre-et-Mer. On a discuté très longuement avec M. Bontemps et avec M. Leguelinel sur cet aspect anti-inondation qui relève de la compétence de GTM.

Patrice Boscher

Est-ce que c'est acté ?

Alain Illand

C'est le problème qu'évoquait Jean-Marc tout à l'heure. c'est-à-dire qu'on ne sait pas exactement le contenu de la prise de compétence.

Patrice Boscher

Parce que moi j'ai la mémoire longue et je me souviens très bien que quand il y a eu les précédentes élections, il y a un projet qui avait été voté au niveau de Granville-Terre-et-Mer pour faire des travaux sur la route de Saint-Martin, une nouvelle majorité est arrivée et c'est tombé à l'eau. Là, si c'est acté et moi je crois que ce qu'il décrit est acté, ça engagera GTM dans deux ans enfin quand il y aura les prochaines élections. Là aujourd'hui on n'arrive pas à savoir. Vous n'y arrivez pas, nous non plus. On va nous promettre que ça c'est l'inondation, mais tant que ce n'est pas signé ...

Alain Illand

Là, le problème est simple S'il n'y a pas de participation de Granville-Terre-et-Mer pour ce muret, nous ne le financerons pas. Pour des raisons financières d'abord car ça serait une charge énorme pour les propriétaires sans certitude de l'intérêt, de la valeur, de l'efficacité, etc.

Pour l'instant, on n'est pas partant ; si Granville-Terre-et-Mer veut le faire on ne s'y opposera pas. Ils veulent protéger leurs biens, l'école de voile en particulier. Ok, mais cette partie construction du muret signifie vraisemblablement qu'il faut démonter la totalité de l'ouvrage, de A à Z ou au

minimum sur une distance importante car avec l'existant on ne voit pas comment ce muret pourra s'accrocher efficacement. La position du bureau, et je pense que c'est celle que vous aurez, c'est que si c'est anti-inondation, ça ne nous concerne pas financièrement.

Jean-Claude Ferret

D'autant plus que la position muret est liée à des hypothèses qui sont extrêmement catastrophiques. Et que ces murets sont obligatoires pour pouvoir mettre des batardeaux. C'est ce que j'ai compris dans le rapport. Et quand vous lisez le rapport, ils vous disent qu'en définitive, les paquets de mer à 90 litres de débit, c'est entre 0 et 5% de statistiques. Ces conclusions me gênent.

Alain Illand

Je suis plus prudent. Les modélisations qui ont été faites semblent quand même démontrer une certaine efficacité, au moins pour la partie nord. Je ne suis pas convaincu de l'intérêt sur le restant de l'ouvrage. Personnellement, Je ne suis pas convaincu qu'il y en ait besoin sur Coudeville actuellement, par exemple. Je n'en vois pas l'intérêt, compte tenu de la modélisation qui a été faite, ça n'apporte rien, quasiment rien. Même à 50 ans, ça joue peu. La seule zone où il y a une certaine efficacité de ce muret, c'est sur la partie nord et les zones qui ont subi, effectivement, ces dernières années, un certain nombre d'inondations. Alors, est-ce que ce muret va suffire ? Je n'en sais rien. D'ailleurs, Casagec ne se prononce pas sur une efficacité totale.

Le Maire de Bréhal, Daniel Lécureuil

Ce qu'il faut dire, c'est que les inondations sont surtout dues aux entrées, par les cales et par les escaliers. C'est là où est le problème et où il y a des inondations dans les rues derrière. On a réglé le problème. La municipalité avait réalisé, dans les années 2016-2017, je crois, deux murets sur la rue des Goulettes. Et depuis cette date-là, je n'ai pas entendu parler de problème. Donc, on voit bien que c'est surtout aux escaliers et aux cales. À la vigie, par exemple, il faudra être vigilant, justement, parce que là, vraiment, il y a un problème avec les grandes marées. On voit bien, ça devient de plus en plus difficile. À chaque fois qu'il y a un petit peu de vent, et Dieu sait s'il y a du vent maintenant, il y en a de plus en plus, et bien, à chaque fois, on a le même problème.

Il y a des franchissements de paquets de mer. Par contre, le muret, il ne me semble pas que dans l'étude qui a été faite et dans les solutions proposées qui étaient faites, il était préconisé d'utiliser le muret de 1,20 m parce que le coût était exorbitant.

Par contre, ce qui était avancé, c'était surtout la pose de batardeaux à tous les escaliers, et notamment aussi aux cales. Et ça, c'est un coût qui est quand même beaucoup moins important, et là, c'est l'affaire de la commune.

Intervention du public

Monsieur le Maire, plutôt qu'aux escaliers, je pense que les entrées, les chemins qui partent de la promenade sur les routes en arrière, c'est là qu'il faudrait des batardeaux. Parce que finalement, quand les vagues montent sur la digue, elles repartent entre les cailloux. Si vous mettez un muret, l'eau va rester sur la digue et redescendre sur la route.

Daniel Lécureuil

Oui, on est d'accord, mais c'est surtout aux entrées, ce n'est pas en dehors des entrées donc, aux escaliers, c'est là où il faut mettre des batardeaux, juste aux escaliers. Alors, est-ce que le nombre d'escaliers sera maintenu dans l'avenir ? Je ne suis pas sûr. Je ne sais plus combien d'escaliers sur toute la longueur de la plage. Je ne sais pas si on maintiendra la totalité des escaliers. Je ne sais pas

si le problème sera celui de la municipalité actuelle mais je sais que des décisions seront à prendre au fur et à mesure des événements. Je n'ai pas la prétention d'avoir la science infuse. Je ne sais pas ce qui va se passer dans un an ou dans deux ans ou dans cinq ans. Par contre, je voulais répondre à M. Ferre par rapport à l'épi. Alors, pourquoi est-ce que la municipalité n'a pas enlevé l'épi ? Tout simplement parce qu'enlever l'épi a été indiqué par les services de l'État comme étant quelque chose de nécessaire, alors que c'est les services de l'État qui nous l'avaient imposé. Par contre, ils ne financeront rien du tout pour l'enlever. Alors, le financement en lui-même, c'est important. Pour la collectivité, c'est important. Mais ce n'est pas ça le plus important. C'est qu'on laisse la responsabilité au maire d'enlever l'épi et d'avoir la charge de la responsabilité justement d'avoir enlevé cet épi. Et moi, je ne suis pas compétent. Et donc, je n'enlèverai pas l'épi de moi-même.

Jean-Claude Ferret

Dans le rapport, il est également écrit qu'une des solutions qui est utilisée actuellement pour empêcher les paquets de mer de rentrer dans la ville, c'est effectivement des blocs en béton. Et que ça peut être une solution provisoire qui peut être une solution très intéressante. C'est écrit noir sur blanc. Donc, on a peut-être des solutions autres que les murets et les batardeaux.

Alain Illand

Pour l'instant, il n'y a rien d'acté là-dessus. Ce sont des études. On va voir, nous, le résultat des études concernant strictement l'ouvrage et notre pied de l'ouvrage. On s'adaptera à ça. En ce qui concerne les escaliers et c'est évident, on verra ça avec les deux municipalités. Parce que ça se fera conjointement. Au fur et à mesure des aménagements sur l'ouvrage, il faudra voir comment disposer les escaliers autrement. Il y a actuellement des propositions car la Direction Des Territoires et de la Mer nous avait déjà alerté il y a plusieurs années sur ce problème (mais nous avait malgré tout laissés faire lors de la réfection de la tête d'enrochement). Elle suggère de les orienter de façon différente, pour qu'ils ne constituent pas une espèce de toboggan pour les vagues. Il faudra voir comment mieux les disposer, mieux les agencer, et, en tout cas, certainement les déplacer de l'endroit où ils sont actuellement, puisqu'ils sont à chaque fois en face de la voirie et donc permettent l'écoulement de l'eau par cette voirie.

Vous voyez, on n'est pas au bout de nos peines. On continue joyeusement dans une certaine incertitude. On essaie d'avancer avec ce qu'on sait et on n'en sait jamais assez. On est comme M. le maire. Il y a beaucoup de questions et on n'a pas forcément les réponses. Les scientifiques ne les ont pas forcément non plus. On a quand même des variations disons extrêmement ondulatoires de certains résultats. La seule chose dont on est sûr, c'est la baisse du sable. C'est pour ça que je reviens quand même sur l'histoire de la cale à la baleine. La cale à la baleine, on nous l'a imposée, enfin, on l'a imposée à la mairie, mais on l'a imposée aussi à l'ASA, puisqu'on ne pouvait avoir de subvention pour les tranches de travaux qu'on a faites il y a 25 ans maintenant sans la construction de cet épi qui était soi-disant la réponse au désensablement. Or, aujourd'hui, on voit que ça n'a rien apporté au niveau de la baisse du sable sur la plage médiane ; Il y a certainement un effet de toute la zone conchylicole, mais il est difficile à déterminer. Comment le quantifier ? Comment y répondre ? Difficile... et c'est pour ça qu'on continue à œuvrer sur un enrochement stable avec un pied qui garantisse, pour 30 ans ou plus si possible, la pérennité de Saint-Martin et de Coudeville-sur-Mer.

Intervention du public

Je veux juste confirmer que même de visu, on voit que le sable remonte sur Bricqueville. C'est tout à fait étonnant. Vous pouvez regarder aujourd'hui la marée basse. On est en petite coefficient. Et vous voyez cette montagne de sable qui monte. Donc, ça veut dire que le désensablement de Saint-Martin s'arrête à un moment sur Bricqueville. Alors, je ne sais pas si les études regardent un peu

pourquoi le sable monte. Mais je pense qu'il monte et que les quelques poteaux des moulières y sont pour quelque chose.

Alain Illand

Un travail est aussi réalisé sur la courantologie dans le cadre de l'étude en cours pour déterminer justement le déplacement des sédiments et du sable sur les dernières années à partir de différents relevés qui nous fourniront peut-être un élément de réponse sur ces variations de sable. Sachant que tous les jours, en fonction des marées, etc., on a effectivement des niveaux de sable qui montent et qui descendent mais le chiffre moyen sur les 30 dernières années, c'est une baisse depuis 30 ans sur la plage médiane de Saint-Martin, un peu moins sur Coudeville. Il y a quelques années, c'était le contraire. Coudeville qui baissait et plus de sable à Saint-Martin. Ça fait partie des vases communiquant entre les deux plages. C'est très variable. Mais de façon globale, on a une baisse indiscutable, scientifiquement prouvée, du niveau de sable moyen sur les deux plages. Et ça, c'est l'élément déterminant.

Intervention du public

Le rechargement aussi est lié à l'incidence des marées. Cette année, on a eu des toutes petites marées. Donc, on n'a pas eu ces violences-là, à marée haute, qu'on a eu il y a deux ans. Ça se recharge tranquillement. On a qu'à avoir du nord-ouest assez fort avec un coefficient de marée dans l'espace d'une nuit, le niveau descend de 80 cm.

Alain Illand

On est parfaitement d'accord. Mais ça, ça fait partie des phénomènes habituels.

Intervention du public

Si on a trois jours de vent d'est, de vent de terre, pratiquement la totalité va intervenir à sa place. Moi, je vois ça tous les jours.

Alain Illand

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ces variations, cette ondulation des niveaux sur Saint-Martin et sur Coudeville. Mais il y a un chiffre qui est indiscutable, c'est celui du niveau moyen de sable sur la plage médiane. Depuis qu'on a refait l'enrocement, ça a été pointé, étudié et la baisse est constante. On n'a jamais eu de découpage de la couche de tangue comme cette année, par exemple. Ce qui prouve que le sable était quand même bien parti, ce coup-ci. Il n'y avait plus rien. Là, ça a été impressionnant. Moi, je n'avais jamais vu la tangue découpée par morceaux par la mer.

Intervention du public

Il y a deux ou trois ans, je me promenais un dimanche matin de bonheur, à marée basse, sous Coudeville, il y avait tout un pignon de maison, en granit, qui était là, posé sur le sable. Je n'avais jamais vu ça. Maintenant, il est ressorti. L'après-midi, il n'y avait rien. Il n'y avait 300 mètres de sable.

Intervention du public

Où sont passés les cailloux assez gros qu'on a eu pendant des années sur la plage ? Cette année c'est magnifique, où sont-ils ? Ils sont sous le sable ?

Alain Illand

On ne les enlève jamais... C'est un truc tout bête. On n'enlève jamais les cailloux, quel que soit l'endroit où ils sont tombés à la suite d'une tempête. Ils font partie de la stabilité de l'ouvrage. Progressivement, on ré-engraisse l'enrochement, c'est-à-dire qu'on remet une couche d'enrochement. Vous parlez des cailloux qui sont très loin. Désolé, Je croyais que vous parliez des cailloux au pied de l'ouvrage. Peut-être les restants de la tempête de 1969.

Patrice Boscher

J'ai encore une question. On parle d'études, mais il y en a une qui est importante, et qui, pour moi, a un lien avec la manière dont l'ouvrage devrait être fait. GTM n'est pas là, alors peut-être que nos élus vont nous apporter la réponse. Il y a la fameuse étude sur la cartographie de la loi Clément-Éric Fiat. Ç'est une étude fondamentale qui va répondre, peut-être en partie, à ce problème de submersion. On nous l'a promis pour 2025. Monsieur Leguelinel m'a répondu en disant, c'est pour 2025. Est-ce que vous avez des éléments plus précis pour savoir quand est-ce que ça va sortir ?

Quand est-ce que va sortir cette étude ? On va être impacté peut-être au niveau de l'urbanisme, avec des règles qui ne sont pas sans conséquences et qui sont même graves. C'est grave pour les gens concernés. Et donc pas de réponse. Par contre, j'ai une réponse.

Daniel Lécureuil

Le PLUI est en cours de construction et ce sera intégré dans le cadre du PLUI. Donc c'est en cours. Le PLUI n'est pas encore validé.

Patrice Boscher

Donc ça va rentrer en fin 2024 ?

Daniel Lécureuil

Ce sera intégré dans le PLUI qui devrait avoir l'arrêt de projet en fin d'année 2024 et définitivement validé après le passage devant les BPA, etc. et devant les services de la préfecture. Et ce sera validé définitivement en fin 2025. Donc pour l'instant, c'est en cours. Mais ce sera intégré. La cartographie sera intégrée au PLUI.

Patrice Boscher

Deuxième précision. J'écris toujours à M. Leguelinel et je lui sors les cartes. On en a parlé. Notre bon ministre de l'écologie a fait une grande publicité sur la cartographie, les nouvelles cartes qui sont sorties en début d'année élaborées par le CEREMA. Et je lui ai donc écrit pour savoir ce qui sera fait, puisque sur la carte, sur Saint-Martin, on voit clairement qu'avec la partie submersion, l'un des lotissements est touché, celui du Clos de la Vanlée. J'ai donc demandé si la cartographie qui va sortir sera intégrée au PLUI ? Est-ce que c'est important ? Il me répond que non. Il me dit non. Ça ne va pas faire partie de cette cartographie. Par contre, ça va faire partie d'une nouvelle étude qui va être menée par Alizé Environnement. Je pense que vous en avez entendu parler. C'est une étude qui a été lancée en 2024, dont les résultats devraient sortir en 2025. Et ça, ce n'est pas anodin non plus, parce que je me mets à la place des gens qui vivent dans ce quartier-là. Quand on voit la carte submersion, on commence à se poser des questions. On nous dit ne vous inquiétez pas, on va faire une nouvelle étude sur cette partie-là, parce que l'eau, elle contourne à l'intérieur. Et donc, où on en est cette étude-là ? On me dit qu'elle a commencé en 2024, parce qu'il y a plein d'études. On est incapable d'aller d'avoir des renseignements sur le site de GTM et de sortir des documents sans avoir un contact à l'intérieur de GTM. Ça, c'est un truc révoltant. Le public n'a pas le droit à savoir

donc il faut écrire à chaque fois, quand on vous répond. Alors, on a nos élus. Est-ce que l'étude Alizé Environnement porte sur cette partie-là ? Où on en est ?

Daniel Lécureuil

Le Clos de la Vanlée est à l'entrée de Saint-Martin. Il est difficile de donner des résultats sur une étude en cours, puisque les conclusions ne sont pas encore faites. C'est quand même assez délicat, vous le savez très bien, d'aller divulguer des parties d'études à toute la population à partir du moment où il n'y a pas de conclusion, où il n'y a pas de choses avérées, qui ont été déterminées par cette étude. C'est comme ça que je l'explique. L'étude est en cours. Et ça, dommage que Didier Leguelinel ne soit pas là, parce qu'il aurait pu vous donner plus de précision. C'est lui qui a en charge la Gémapi à GTM et ça, ça rentre dans la Gémapi.

Jean-Marc Lepesant

Donc c'est que le problème de GTM. Puisque là, ils ont dit qu'ils avaient pris la compétence du Gémapi. Ce qu'on attendait d'eux éventuellement, c'est un élargissement de cette compétence qui nous aide dans l'étude que nous sommes en train de faire sur l'érosion. C'est ça qu'on attend en tant qu'ASA. Ce n'est pas autre chose. Tout ce qui est submersion derrière s'inscrit dans la Gémapi et c'est l'affaire de GTM ; que ça soit pour la Vanlée ou pour le Clos de la Vanlée d'ailleurs.

Patrice Boscher

Je ne suis pas sûr que les gens ici, dans la salle, ou quand je les rencontre sur le terrain, comprennent bien toujours les différences qu'il y a entre submersion et érosion, et érosion et inondation. Parce que les conséquences, quand ça vous arrive des années plus tard, si vous n'avez pas anticipé le phénomène, c'est toujours l'administré qui est dans le besoin.

Jean-Marc Lepesant

JE suis d'accord avec toi. Mais nous, en tant qu'ASA, ce n'est pas de notre domaine de compétence.

Alain Illand

Nous, la seule chose qu'on voulait, c'était savoir, pour notre ouvrage, si on était anti-érosif ou anti-subversif. La réponse a été apportée par l'étude CASAGEC. Notre ouvrage est anti-érosif et ne relève pas de l'obligation de prise de compétences par Granville-Terre-et-Mer même si cette étude démontre qu'il participe à la lutte contre des risques de submersion par paquet de mer. C'est très jesuite. En résumé, tout ce qui touche à des travaux qui seraient liés à la submersion relève de la compétence Gémapi, mais que la structure de l'ouvrage actuel relève de l'ASA, puisque c'est un ouvrage anti-érosif à la charge des propriétaires.

Jean-Marc Lepesant

On n'est malheureusement ni reconnu par la loi 2007 que tu dois connaître et on n'est non plus reconnu comme endiguement. Donc on ne peut pas rentrer dans le Gémapi. Par contre, ils peuvent, vu qu'ils ont je ne sais pas combien de kilomètres de côte, 30 ou 40 kilomètres, s'interroger et c'est étonnant qu'ils n'élargissent pas leurs compétences mais je ne suis pas délégué communautaire ni au bureau de GTM.

Patrice Boscher

Oui, mais c'est un problème de fond parce qu'aujourd'hui, puisqu'on est à un ouvrage anti-érosif, demain, ce n'est pas pris dans les catastrophes naturelles. Et ça, c'est fondamental.

Et les gens, ça, ils ne le savent pas. Et nous, notre intérêt, c'est de tous se mobiliser pour qu'on pousse à ce que GTM prenne cette compétence sur l'ensemble de son territoire.

Parce que les conséquences sont très importantes, à tous les niveaux. Dans le compte-rendu de l'Assemblée 203. M. Leguelinel disait, si vous voulez une réponse à la question de savoir si GTM va prendre la compétence Gémapi, posez-moi une question écrite pour que je la pose à GTM. Aujourd'hui, il dit, je n'ai pas un écrit de ASA pour me demander, est-ce que tu prends la compétence.

Daniel Lécureuil

C'est une question qui est assez difficile à aborder au niveau de GTM, il faut le dire, parce que les conséquences sont assez lourdes budgétairement, pour Granville-Terre-et-Mer. Il ne me semble pas qu'on s'oriente vers une prise de compétence élargie. Je ne voudrais pas donner de faux espoirs. Personnellement, je n'ai pas les éléments. On n'a toujours pas, à Granville-Terre-et-Mer, la discussion sur ce sujet en Assemblée plénière. À partir du moment où l'Assemblée n'a pas été saisie de cette question définitivement, eh bien, on ne peut pas répondre à la place de l'Assemblée. Il y a 61 conseillers communautaires. On ne peut pas savoir à l'avance quel sera le vote in-fine. Pour l'instant, dans les discussions qu'on peut avoir avec les quelques personnes qui sont bien au fait de cette problématique, il ne semble pas qu'on s'oriente vers une compétence élargie. Je le dis à mon grand regret, parce que depuis le début, moi, je me bats pour ça. Maintenant, il faut tenir compte de tous les éléments qui vont conduire à cette décision.

Mme Valérie Coupel-Beaufils

Effectivement, je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas demander d'aller plus vite que la machine, parce qu'aujourd'hui, ce sont des sujets qui sont, on le voit, extrêmement difficiles à cerner. Même les scientifiques n'ont pas de certitude. Donc aujourd'hui, vous imaginez bien que nous tous, dans cette la salle, avons beaucoup de questions. Les élus de Granville-Terre-et-Mer, des 32 communes, qu'elles soient littorales et non littorales, se posent les mêmes questions. Ils ont besoin d'éléments de réponse avant de prendre des décisions extrêmement engageantes. Donc je dirais qu'on va y aller étape par étape. Aujourd'hui, sur le franchissement par paquets de mers, submersion marine, OK. C'est dans la compétence GMAPI de GTM. Donc on y va. Et on continue à avancer, donc avec l'ASA, sur l'antiérosif, je donnerai aucun élément aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas mûr.

On n'est pas encore mûrs, que ce soit dans les services ou chez les élus, pour connaître suffisamment le sujet et donc pour prendre des décisions derrière. Je le redis avec des conséquences financières qui sont incalculables encore aujourd'hui. Allons-y étape par étape

Alain Iland

Pour compléter l'histoire et c'est un petit peu plus compliqué, nos deux communes sont classées vulnérables. Il a fallu d'urgence déclarer Bréhal, Coudeville, etc., etc., en communes dites vulnérables. Mais depuis, c'est lettre morte. On ne sait toujours pas quelles sont les conséquences de cette décision, comment les problèmes qui en découlent seront gérés. On sait simplement qu'il y a quelques règles d'urbanisme, qu'en gros, il faut déménager, aller plus loin dans les terres. Et puis ça va se terminer comme à Lacanau. À Lacanau, les maires, ils ont dit « Je veux bien envoyer les gens derrière, mais il n'y a plus de place, il n'y a pas de terrain ». Reconstruire un enrochement était impossible. Les services de l'État s'y opposaient. Les maires ont dit « Nous, on ne peut pas faire. On ne sait pas faire. On n'a pas les éléments pour répondre. On est communes vulnérables. On fait un enrochement ». Et puis l'État a dit « Oui, faites un enrochement ». Cela s'est terminé comme ça. On marche sur des œufs sur tous ces problèmes. On y va doucement. Je pense qu'il n'y a pas de volonté de Granville-Terre-Mer pour prendre une compétence élargie mais, j'en suis convaincu, la

communauté ne se désintéresse du problème et qu'elle est prête à aider sous une autre forme. Je pense qu'il y aura de l'aide quand même, parce que tout ne sera pas supportable pour les habitants du littoral en particulier sur le plan économique qui pourrait être, si Granville-Terre-Mer n'intervenait pas, un le choc économique énorme.

Mme Valérie Coupel-Beaufils

Je me permets sur cette partie sensibilisation, puisque je suis là au titre du département aujourd'hui, le département, comme vous l'avez bien rappelé, M. Illand, ça fait plus de 30 ans, 1990 environ, qu'il travaille sur le sujet et qu'année par année, 3 fois par an, il y a des relevés qui sont faits par des scientifiques, par l'université de Caen, les arts et métiers. D'ailleurs, on est le plus ancien département à avoir mené ce type d'études.

Donc pour le département, c'est évidemment une question majeure. Le littoral et son devenir. On est le département le plus littoral de France. Effectivement, je pense que c'est intéressant de se dire... Vous voyez, M. Bochet, vous dites qu'il n'y a pas d'éléments, forcément, à trouver sur Internet.

Mais je vous encourage à aller voir un site qui s'appelle littoral-manche.fr, qui explique bien comment ça évolue, quelles sont les grandes problématiques qu'on va avoir à régler dans les années à venir. Parce que si on ne sait pas aujourd'hui, si on s'ensable, si on se désensable... on a plutôt tendance à dire qu'on se désensable, on est quand même bien d'accord sur cette tendance long terme. Par contre, ce qu'on sait, c'est que la mer, elle va monter. Et ça, ça n'est remis en cause par personne.

Et ça, ça s'anticipe. Et on sait qu'on n'a encore jamais connu, au cours du XXI^e siècle... Avant, on n'avait jamais connu ce type d'évolution aussi rapide. Donc ça, il faut s'y préparer. Et c'est le boulot du département de la Manche. C'est de prendre cette hauteur et de comprendre comment on peut anticiper, se préparer sans paniquer, parce qu'il ne faut pas paniquer. Ça peut être extrêmement anxiogène, ces histoires-là. Mais il y a des solutions. Il y a des solutions dures. Il y a des solutions douces. Il y a des solutions qui vont faire avec la nature et non pas aller contre la nature. Et ça, ça nous oblige effectivement à nous remettre un petit peu notre place d'humains.

Et ça nous oblige aussi à nous préparer. Et je vous invite vraiment à regarder ce site qui est intéressant. Et j'en profite, puisque j'ai eu la parole, pour finir sur le département. Le département, il accompagnera sur cette partie, quand il y aura des travaux à faire, lorsque Granville-Terre-et-Mer, qui est bien la tête de proie sur ces questions-là... on l'a dit tout à l'heure, puisque c'est sa compétence en termes d'anti submersion. Et le département suivra. Voilà. Mais c'est bien Granville-Terre-et-Mer, l'Interco et les communes qui sont en tête de proie sur ces opérations-là. C'est normal, puisque c'est vraiment du ressort du territoire.

Jean-Marc Lepesant

Moi, je voudrais juste demander. Est-ce que le côté humain, le côté économique et le côté touristique ont été envisagés par le département ?

Mme Valérie Coupel-Beaufils

Tous, oui absolument tous.

Le Maire de Coudeville-sur-Mer, Philippe Desquesnes

Si on pouvait en sourire, on dirait qu'on a un serpent de mer avec la Granville-Avranches. Que le meilleur gagne, nous sommes en train de construire un deuxième serpent de mer.

L'année dernière, Patrice Boscher, on avait discuté de la prise de compétences et avec M. Leguelinel, on avait obtenu l'assurance que la commission Gémapi se réunirait en septembre pour poser les premières pierres de ce que ça allait devenir. Je ne savais pas que c'était 2025 ou 2026, mais j'avais cru comprendre que c'était 2024.

Pour répondre à la dame qui cherche ses cailloux, je ne suis pas scientifique, je suis simplement observateur. C'est une question que j'ai posée il y a bien des années aux Anciens. Ils me disent que c'est cyclique. Il y a 20 ans, les cailloux étaient chez nous.

La plage de Donville était absolument impeccable. Aujourd'hui, c'est parti dans l'autre sens. Ne vous inquiétez pas, ils reviendront bientôt chez nous.

Jean-Marc Lepesant

Pour avancer, on va passer l'urne pour les votes et puis on parlera du budget ensuite.

Intervention du public

J'aurai une question, s'il vous plaît. Concernant le déchaussement... Vous avez parlé du déchaussement de la tangue. Vous avez parlé tout à l'heure du déchaussement de la tangue en disant que ça avait été déchaussé d'environ 60 cm. Est-ce qu'il y avait un risque quelque chose qui s'aggrave rapidement ? Quelles seraient les mesures urgentes qui pourraient être prises ?

Alain Illand

On revient toujours au problème, la plage elle peut baisser, ce n'est pas grave, à condition qu'on ait un pied. Il faut qu'on ait cette fameuse butée de pied pour que l'enrochement soit parfaitement stable. Que la tangue s'en aille devant sur le niveau de la plage, ça va se creuser mais ça revient, ça se ré-englisse régulièrement.

Si le pied venait à être attaqué, qu'est-ce qu'il se passerait ? Le pied attaqué, ça veut dire que ça s'affouille sous le pied et, le pied s'effondrant, le reste suit.

Mais quelles mesures urgentes pourraient être prises ? La mesure urgente, c'est d'avoir une butée de pied. Si l'étude conclut que sans cette butée de pied, l'ouvrage risque de tomber, il faudra agir.

Pendant que l'urne circule, je vais évoquer quelques éléments budgétaires. Il nous reste trois petits points financiers. Je sais que ce tout le monde n'aime pas ça, les chiffres. Malheureusement, ça fait partie de votre quotidien. Tout d'abord, je voudrais vous dire que vous allez recevoir bientôt la taxe qui est partie un peu tardivement parce que nous avons eu quelques problèmes informatiques de lien entre notre logiciel, notre prestataire et le logiciel du Trésor public. Ça a été assez long pour régler le problème. Normalement, vous allez la recevoir, peut-être aujourd'hui ou demain, ou en début de semaine prochaine et vous constaterez qu'elle a fortement augmenté conformément au vote de l'année dernière.

RESULTATS DES VOTES

TARIFS 2025

Le bureau ne vous propose pas une nouvelle augmentation pour cette année, sauf une, correspondant à celle de l'inflation, soit, sur les douze derniers mois un taux de 2,3%. Nous vous allons vous proposer les deux tarifs de 2025 mais, je vous rappelle que, normalement, c'est le bureau seul qui pourrait en décider. Nous avons toujours opté pour des tarifs fixés avec votre accord.

La taxe minimum passerait donc à 21,75 €, hors taxes et le montant global minimum des taxes à percevoir passerait à 84 900 € HT, c'est-à-dire 1 490 € de plus. Avez-vous des questions sur ces montants de taxes ? Il va y avoir des doubles surprises sur les taxes, pour quelques-uns. Ils vont subir l'augmentation que nous avons adoptée l'année dernière, de 98% du montant de la taxe, mais il y a eu aussi un certain nombre de révisions cadastrales, faites par le Trésor public sur la valeur cadastrale de vos biens, avec parfois des augmentations importantes.

« D'où viennent ces augmentations ? »

Je n'ai pas toutes les explications là-dessus. Nous utilisons la valeur cadastrale qui nous est indiquée par le Trésor public. Un certain nombre de maisons sur Coudeville et sur Saint-Martin ont vu leur valeur cadastrale revalorisée, certainement à la suite de travaux ou de contrôles mais l'ASA ne connaît pas ces raisons. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes surpris par un montant que vous jugez trop important. On essaiera de voir d'où ça vient, si c'est simplement l'augmentation ASA, ou s'il y a eu une augmentation au Trésor public qui est venue s'ajouter à l'augmentation.

Intervention du public

Je voudrais savoir, est-ce qu'il y aurait possibilité d'avoir un détail des sommes qu'on a à payer ? Parce qu'à chaque fois, on reçoit « poum » tant à payer

Alain Illand

Vous recevez « poum » mais si vous lisez les petits caractères, ils vous donnent les paramètres. Le premier paramètre, c'est la valeur cadastrale de votre bien. Vous pouvez l'avoir sur votre feuille d'impôt locaux. Cette valeur cadastrale est augmentée d'un certain nombre de coefficients qui remontent à la création de l'ASA. C'est d'abord La zone qui peut-être 1, 1 bis, 2, 3 ou 4. La zone 1, c'est le front de mer. La 1 bis, c'est tout juste derrière la première ligne, La zone 2, c'est à partir des rues de Pontesroccs et du Dr de la Bellière en allant vers l'intérieur des terres, jusqu'à la rue du Rouge, Cleraux, des Sports ...Ensuite la zone 3 qui inclut la place Monaco, jusqu'à la rue des pierres Foucard et l'avenue de l'Hippodrome. Au-delà et jusqu'au Havre de la Vanlée, c'est la zone 4. Ensuite, ces 4 paramètres vont participer au calcul de la taxe avec un autre paramètre qui est la nature du bien. Est-ce un bien construit ? Est-ce que ce sont des jardins ? Ou des champs ? Ou de la lande ? Ou un terrain à bâtir ? Ce sont des paramètres qui viennent multiplier à chaque fois le calcul. Tout ça passe dans un logiciel qui, sur la base du montant de taxe attendu (83000.00 euros en 2024, avec une taxe minimum à 21,25 €) mouline tous ces paramètres et aboutit à un total.

Intervention du public

Quand vous avez, sur la même commune, sur Saint-Martin, plusieurs biens, comment voulez-vous s'y retrouver si vous n'avez qu'un total ?

Alain Illand

Je comprends bien votre demande de clarté. C'est un chiffre global. Vous êtes propriétaire d'un certain nombre de parcelles cadastrales, qu'elles soient bâties, pas bâties ou à bâtir, c'est une taxe qui est calculée de façon globale pour chaque propriétaire. Comme c'est un calcul par propriétaire, si vous avez 10 maisons, les 10 maisons seront calculées individuellement en fonction de leur valeur cadastrale et des divers paramètres pour aboutir à une taxe unique. Si vous le souhaitez, venez nous voir au bureau et vous verrez le calcul détaillé par bien. Envoyez un petit message à ASA, on se fixe un rendez-vous, on se voit et on examine ensemble. D'accord ? N'hésitez pas surtout pas à venir, il n'y a pas de secret.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette augmentation 2025 ? Est-ce que l'on peut considérer que les tarifs sont adoptés ? Pas de voix contre ? Les tarifs 2025 sont adoptés. Vous avez tous reçu un petit message qui vous dit d'aller sur le site de l'ASA. D'abord parce que le courrier coûte très cher et il est distribué de façon de plus en plus aléatoire.

Le bureau de l'ASA propose une augmentation basée sur le pourcentage de l'inflation (soit 2.3% pour l'année 2023/2024), ce qui aboutirait aux montants suivants pour l'exercice 2025 :

- ***Montant minimum des taxes à percevoir = 84 900,00 euros HT***
- ***Montant de la taxe minimum = 21,75 euros HT***

La proposition est adoptée à l'unanimité par les propriétaires présents.

Vous avez tous reçu un petit message qui vous dit d'aller sur le site de l'ASA. D'abord parce que le courrier coûte très cher et il est distribué de façon de plus en plus aléatoire. Cette année on a plus de 40 courriers qui nous sont revenus. Les gens habitent bien sur place, ils ont une boîte aux lettres, mais ils reviennent avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée », « adresse incomplète » « boîte inaccessible », etc. Surtout mettez bien votre nom sur votre boîte aux lettres. Si vous êtes le responsable d'une SCI, et il y en a un certain nombre et beaucoup de courriers car, soit le nom de la SCI n'est pas sur votre boîte aux lettres, soit nous ne connaissons pas le nom du gérant de la Sci et nous ne pouvons compléter correctement l'adresse. Il nous faut ensuite passer beaucoup de temps pour rechercher les éléments manquants ce qui peut fâcher le trésor public. Ce sont quand même des interlocuteurs que l'on ménage, c'est donc mieux de faire le nécessaire.

En ce qui concerne les documents qui étaient accessibles sur le site et que vous pouviez prendre éventuellement à l'entrée si vous ne l'aviez pas avec vous, ce sont le budget et le compte administratif.

Compte administratif 2023

Je vais être bref sur les chiffres. Ce compte administratif 2023 s'est terminé avec un résultat d'exercice positif, puisque nous avons un excédent de 30.366,58 €. Nous avions déjà les années antérieures 239.769,01 € de réserve disponible, c'est-à-dire tous les bénéfices accumulés ou, plus exactement, le montant de l'argent non dépensé et les excédents de recettes des années antérieures. Au 1er janvier 2024, l'ASA disposait sur son compte de 270.135,59 €. Ce montant nous a permis de lancer l'appel d'offre pour un assistant maîtrise d'ouvrage pour un montant d'environ 17.000 € hors taxes, pardon, 17.000 € TTC, la société Géolithe, et de préparer le lancement de l'appel d'offre pour les investigations géotechniques d'un montant maximum de 40 000 euros. L'argent dont nous disposons permet de pas de ponctionner les propriétaires pour l'instant et de tenir au moins jusqu'au choix de travaux qui sera effectué vraisemblablement après 2025. Notre situation financière est relativement saine. Il reste quelques impayés que nous pourchassons, de façon plus ou moins légale d'ailleurs, car c'est normalement le rôle du Trésor Public. En gros, tous les ans, il y a une douzaine de propriétaires qui sont un peu compliqués, pour des sommes extrêmement « importantes », un montant de 12,90 € pour la plupart, et il faut faire beaucoup de démarches et de courriers pour avoir ces 12,90 €.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET 2024 :

Le budget 2024, qui vous a été remis ou que vous avez pu consulter sur le site a été établi à partir des votes que vous aviez faits lors de l'assemblée générale de 2023 ; nous devions percevoir 83 000 €. Ce montant a été répartis en fonction des lignes de fonctionnement habituelles mais aussi sur les dépenses attendues pour les études dont nous venons de parler et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. » Le budget présenté ne fait pas l'objet de remarques.

Le Budget 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ELECTIONS DES SYNDICS

Après dépouillement des 126 bulletins déposés, le résultat du vote portant sur le résultat des élections est le suivant :

Nombre de suffrages exprimés : 1072

- **Bulletins nuls :** -
- **Abstention :** -

TITULAIRES : Sont déclarés élus :

- **COMMUNE DE BREHAL :** **1072 voix**
- **M. MENAND :** **1068 voix**
- **M. SESBOUE :** **1068 voix**

SUPPLEANTS : Sont déclaré élus :

- **MME BOISSON :** **1065 voix**
- **M. MASSERON :** **1061 voix**

Les 5 candidats sont déclarés élus à la majorité des suffrages exprimés.